

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAPENDU

Séance du 4 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le six du même mois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude BUSTO, Maire.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, M. Alain POUMES, M. René MIRALLES, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Sandra ROSSELL, MM. Sébastien MEDEL, Robert SUBIAS, Jean-Luc DOUTE et Gérard PERALEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme Marie-Nadine GONZALEZ procuration à Mme Elisabeth ALLEMANY, Mme Georgette LAURENT procuration à M. Robert SUBIAS

Absente non représentée : Mme Jennifer POIX

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Mme Elisabeth ALLEMANY

Nombre de Membres en exercice : 15	Votes Pour : 14
Nombre de Membres présents : 12	Votes Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14	Abstention : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	

Délibération n°02/2025

Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 11

M. le maire expose à l'assemblée que la convention d'adhésion liant la commune au service de médecine professionnelle et préventive du CDG11 est arrivée à échéance le 31 décembre 2024. Afin de ne pas interrompre le service, une nouvelle convention est proposée. Celle-ci a pour objet de déterminer les missions que le service de médecine professionnelle et préventive du CDG11 assurera au profit de la collectivité.

Ayant entendu l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, par vote ordinaire à main levée,

- de RENOUELER la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG11 pour une durée d'un an à compter du 01/01/2025. Celle-ci est renouvelable automatiquement par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède trois années ;
- d'AUTORISER M. le maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG11.

Fait et délibéré en séance le 4 mars 2025,

La Secrétaire de séance,
Élisabeth ALLEMANY

Le Maire,
Claude BUSTO




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20250304-Capendu_25_D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025